



Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le mardi 4 mai
Sous la présidence de M. Stéphane AZOULAY
Vice-Président Formation
et la coprésidence
de M. Noel DIMARCQ
Vice-Président Recherche

N°6/2021

ÉTAIENT CONNECTÉS : Mme AYERBE Cécile, Mme BARBIER Claire à compter de 13H50, Mme BATAZZI Claudine, Mme BERTONE Manuela, M. BIZIOU Michaël, M. BLANC Frédéric, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, Mme BOISSELIER Pauline, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BORGESE Franck, M. CAILLER Bruno, Mme CHRISTIANS Elisabeth, M. CRISTOFARI Gaël, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, Mme DEMARIA Samira, M. DIEDERICHS Thibault, M. DOUAI Ali, Mme FEDELE Carine, Mme FERAUD Aurélie, Mme GIACALONE Marjorie, Mme GIBART Laetitia à compter de 14H00, Mme GUIZOUARN Hélène, Mme GWIZDEK Carole, M. HASSANALY-GOULAMHOUSSEN Rahim, Mme HAYOTTE Meggy, Mme HERITIER Camille, Mme HUEBER Anne-Odile, M. LECOUTEUX Guilhem, M. LEGRAND Olivier, Mme MIGLIACCIO Claire, M. MORETTI Laurent à compter de 14H10, Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. RASSE Paul à compter de 13H40, Mme ROMERO Margarida, M. ROSSO Thierry, M. ROULEAU Matthieu, M. ROUSSEAU Sylvain, M. SERRANO Benjamin, Mme SESSA Virginie, M. SIIRIAINEN Fabrice, M. THOMIN Jean-Louis, Mme VAN DE WIELE Nathalie,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme ADAM Carine à M. THOMIN Jean-Louis, M. ALLEGRET Jean-Pierre et Mme WALLISER Elisabeth à Mme AYERBE Cécile, M. BURGER Alain à M. CRISTOFARI Gaël, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick à M. BORGESE Franck, Mme COURTIN Christine et Mme TURK Pauline à M. SIIRIAINEN Fabrice, Mme N'AIT BOUDA Faiza à Mme FEDELE Carine, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à Mme BERTONE, M. PETIT Éric à M. AZOULAY Stéphane, M. ZUCKER Arnaud à M. DIMARCQ Noël,

ÉTAIENT ABSENTS : Mme BERTRAND Marie-France, M. BOUISSOU Stéphane, M. BRUNY Rémy, M. BURRONI Gaël, Mme CERESO Delphine, M. COURDE Clément, M. DA SILVA NEVES Florentino, M. DELLAMONICA Jean, M. DEMESLAY Christopher, Mme EL SAYED Eva, M. ESPALLARGAS Jean-Philippe, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, M. GOSSELET Ryan, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, Mme LASRY Sarah-Kelly, Mme MALE Margaux, Mme PERALDI Marie-Agnès, M. RABIER Quentin, M. REVELLI Gabriel, M. SOFIA Pierre Niccolo, M. STEF Jimmy, M. VEZIAN Anthony

INVITÉS CONNECTÉS : M. BOZEC Alexandre, Mme DEGRAEVE Fabienne représentant M. COUNILLON Laurent, M. CREMOUX Pascal, Mme LABRUNHIE Julie, M. LORANS Davy, Mme MANEAU Isabelle, Mme MARCHANDE Nadine représentant M. SAVASTA Marc, M. MERLET Jean-Pierre représentant Mme CLERCQ Maureen, Mme MILLET-DEVALLE Anne, M. MOCQUET Christophe, M. QUILLIER Patrick, M. SACCO Guillaume, Mme VUILLEMIN Anne, Mme WATINE Marie-Albane, Mme ZERMATI Johanna.

M. AZOULAY ouvre la séance à 13H30.

I.- Vie Institutionnelle

I.1.- Approbation du procès-verbal du 23 mars 2021

Aucune remarque sur ce PV n'est formulée.

Le PV présenté est validé avec 41 voix pour et 3 abstentions.

Conseil Académique n°6 du 4 mai 2021

II.- Recherche

II.2.- Changement de codirection de la Fédération de Recherche Interventions en Santé (FRIS)

Annexe « Compte rendu du Conseil Scientifique de la FRIS »

Annexe « Candidature de M. Bruno DE CARA »

En introduction du point, M. Noël DIMARCQ précise que le bilan à deux ans de la Fédération de Recherche Interventions en Santé (FRIS) avait été présenté par M. Philippe ROBERT et Mme Fabienne D'ARRIPE LONGUEVILLE, respectivement codirecteur et codirectrice de la FRIS, lors de la séance du Conseil Académique du 20 Octobre 2020.

La FRIS a pour vocation de rassembler les travaux de recherche sur les interventions en santé, menés au sein d'Université Côte d'Azur. C'est une entité qui regroupe six unités de recherche s'intéressant aux interventions en santé, définies comme « *toute activité visant à préserver ou améliorer la santé d'une population, promotion de la santé, prévention, action diagnostique, action thérapeutique, etc. (Haute Autorité de Santé, 2014)* ».

Les principaux objectifs de la FRIS sont de :

- Développer, promouvoir et fédérer des recherches liées aux interventions en santé au sein d'Université Côte d'Azur et de son territoire.
- Favoriser des échanges et des collaborations afin de contribuer à l'émergence de projets de recherche d'envergure liés aux interventions en santé.
- Mutualiser des moyens matériels et des ressources humaines liés à la recherche sur les interventions en santé.

Mme Fabienne d'ARRIPE LONGUEVILLE, codirectrice de la FRIS est dorénavant Directrice de l'Académie 5 de l'IDEX. De par ses nouvelles fonctions et dans la volonté de ne pas créer de risque de conflit d'intérêt, celle-ci a souhaité quitter la codirection de la FRIS.

La candidature au poste de codirecteur de M. Bruno DE CARA, Maître de Conférence en Psychologie, Responsable de « l'axe santé » du Laboratoire d'Anthropologie et de Psychologie Cliniques, Cognitives et Sociales (LAPCOS / UMR 6024) a reçu un avis favorable à l'unanimité lors d'un vote du Conseil Scientifique de la FRIS s'étant déroulé par voix électronique du 9 au 14 Avril 2021. (Cf. Annexe « Compte rendu du Conseil Scientifique de la FRIS et « Candidature de M. Bruno DE CARA »).

M. Noël DIMARCQ propose aux membres du Conseil Académique de donner un avis favorable à la nomination de M. Bruno DE CARA en tant que codirecteur de la FRIS.

Le CAc donne un avis favorable avec 42 voix pour et 1 abstention à la nomination de M. Bruno DE CARA, MCF, en tant que codirecteur de la FRIS.

M. Noël DIMARCQ indique que le Conseil d'Administration du 20 mai 2021 délibèrera sur la nomination de M. Bruno DE CARA en tant que codirecteur de la FRIS.

Il remercie chaleureusement Mme Fabienne d'ARRIPE LONGUEVILLE pour sa contribution déterminante à la mise en place de la Fédération de Recherche Interventions en Santé et son investissement important au sein de l'établissement.

III.- Vie Universitaire

III.3.- Rapport d'activité de l'Engagement Center 2020

M. AZOULAY accueille Mme WATINE et M. LORANS pour présenter ce point.

Mme WATINE, Vice-Présidente en charge de la Vie Universitaire et de Campus, indique que le Centre d'engagement citoyen est piloté par M. LORANS depuis sa création, il y a bientôt 3 ans. Elle rappelle que le projet de ce centre d'engagement a été construit et financé dans le cadre de l'IDEX. Elle précise que la présentation qui va être faite a pour objet d'informer sur le travail mené l'année dernière dans le cadre de la situation sanitaire liée au Covid pour maintenir les missions d'engagement bénévole en cours et de faire un travail de fond sur l'évaluation et les perspectives des missions qui permettent aux étudiants de valoriser l'engagement de diverses manières dans leur parcours. Une prochaine étape visant à faire évoluer le cursus d'engagement sera présentée lors d'un prochain CAC.

M. LORANS, responsable du centre d'engagement, informe qu'une évaluation par un jury international a été opérée dans les semaines passées, à l'issue de laquelle il est apparu opportun de présenter un bilan au terme des six semestres de fonctionnement. (cf documents en annexe)

Il rappelle que l'origine du projet remonte en 2015 à l'occasion du dépôt de candidature de l'établissement à l'IDEX et que la valorisation de l'engagement étudiant a été inscrite dans les obligations édictées par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

Dans ce cadre, un bonus engagement avait pu être institué. Le dispositif d'« engagement center » a consisté à développer un réseau de partenaires de la société civile pour monter des missions autour de diverses thématiques contribuant à l'intérêt général à proposer aux étudiants. En parallèle des missions internes à UCA ont pu être développées. A ce jour plus de 1700 étudiants ont bénéficié du bonus engagement, ce qui constitue un réel succès compte tenu que 3 des 6 derniers semestres ont été fortement impactés par la situation de crise sanitaire.

Depuis un an, une étude plus approfondie des modèles développés à l'international a été menée concernant, en particulier, les modèles américain (visant à faire sortir les étudiants hors des murs de l'université) et italien (visant à faire entrer les associations dans l'université pour les faire monter en compétence).

Pour les prochaines années, de nouvelles perspectives s'offrent à l'établissement dans un contexte d'un possible renouvellement de l'IDEX, de la candidature à l'appel à projet IDÉES pour un financement ANR sur 10 ans et du positionnement sur le projet européen Ulysseus. L'équipe qui porte le projet d'Engagement citoyen a donc été renforcée avec 2 personnels à plein temps. L'aspect qualitatif a ainsi pu être développé, un référentiel des compétences liées à l'engagement a pu voir le jour dans le cadre de la démarche d'approche par compétences menée par L@UCA. Un pas supplémentaire va consister à l'attribution d'open badges (certificat numérique permettant aux étudiants de valoriser leurs compétences acquises).

Il est précisé, à la demande de Mme ROMERO, que ce badge sera délivré par l'Université qui détermine à quel étudiant il sera attribué, sur la base de quelle compétence et au regard de quels critères, après validation par la personne référente de l'association. Ce badge prendra donc la forme d'une co-habilitation entre UCA et ses partenaires.

A la demande de M. AZOULAY, M. LORANS rappelle que le dispositif s'appuie sur une plateforme numérique d'offres et de demandes (<https://univ-cotedazur.fr/reussir-ses-etudes/s-engager-pour-la-societe>). Les associations négocient avec l'engagement center pour proposer des missions intéressantes pour les étudiants et les déposent sur la plateforme (250 offres ont été déposées depuis le lancement), les étudiants sont ensuite invités, en début de semestre, à consulter les missions, ils peuvent postuler et obtiennent directement une réponse des associations. UCA est ainsi aujourd'hui devenue l'Université française qui valorise le plus l'engagement de ses étudiants en terme quantitatif.

M. LORANS répond aux interrogations de M. AZOULAY que la philosophie du dispositif est d'éviter impérativement des offres d'emploi déguisées et que les missions proposées doivent pouvoir ainsi être ouvertes aux étudiants de tous niveaux de L1 à M2 et de toutes les disciplines quelle que soit la thématique de la mission. Le premier arrivé étant le premier servi, l'association est tenue d'accueillir l'étudiant dès lors que le planning proposé peut lui convenir.

Une première évaluation sur la première cohorte en 2019 avait fait ressortir que l'envie d'aider les autres constituait la première motivation des étudiants, le taux de satisfaction était de l'ordre de 95% et l'envie de poursuivre l'engagement était très largement partagée.

L'idée de créer un cursus de l'engagement pourrait consister à inciter fortement les étudiants de L1 et L2 à réaliser une mission au sein de l'université, avec un effet d'intégration pour les nouveaux venus, pour les L3 et M1 il pourrait être proposé la réalisation d'une mission à l'extérieur de l'université en partenariat avec une association, et une dernière phase pourrait consister pour les étudiants de master à s'investir dans une mission d'ambassadeur de l'engagement auprès de leurs pairs qui pourraient être élargie aux étudiants des universités partenaires dans le cadre d'Ulysseus.

M. AZOULAY remercie M. LORANS et se félicite de ce très beau projet qu'il souhaite voir élargi au plus grand nombre d'étudiants possible.

M. LORANS précise que globalement des places restent non pourvues mais que certaines missions en revanche sont très attractives et tout de suite prises d'assaut.

Mme WATINE répond aux interrogations de Mme VAN DE WIELE sur la parité femme /homme au sein de ces missions, qu'il est constaté une très forte proportion de filles engagées, qui semble être le reflet de données sociétales d'où il ressort que les engagés bénévoles dans les associations des domaines de l'entraide, du social et de l'éducation sont majoritairement de sexe féminin. Elle convient qu'une réflexion est à mener pour inciter les étudiants de sexe masculin à s'engager davantage. M. LORANS confirme que seul dans le domaine du sport l'équilibre est plus facile à trouver et se dit ouvert à toute proposition qui permettrait une évolution dans le sens d'une plus grande parité. Mme WATINE confirme qu'il serait intéressant de mobiliser plus de garçons sur les missions de bénévolat classique telle que celle qui va être développée autour de l'aide aux réfugiés. M. LORANS précise que l'engagement Center, qui a acquis une visibilité nationale, a été contacté par l'association parisienne « Each One » pour proposer une mission visant à accompagner le projet professionnel des personnes réfugiées, qui mobilisera des étudiants autour de professionnels pour faciliter l'intégration sociale de ces personnes. Le recrutement de 10 étudiants va donc être prochainement effectué dans le cadre de cette mission.

Aux interrogations de M. CRISTOFARI sur la manière dont sont contrôlées les offres des associations, Mme WATINE répond que c'est l'engagement Center qui fait le choix des offres qui vont être affichées pour être proposées aux étudiants. M. LORANS ajoute que le critère principal retenu est celui de l'intérêt général qui exclut les associations dont les intérêts sont d'ordre commerciaux, politiques ou religieux. Il fait enfin part du projet de mise en place d'un comité de suivi multidisciplinaire impliquant des représentants étudiants et académiques ainsi que des associations qui auront une vision complète et porteront le regard le plus objectif possible sur les missions et les orientations qui seront données au dispositif.

IV.- Formation : Créations de diplômes d'établissement

IV.4.- MSc MARRES Blue Manager

M. AZOULAY indique que cette demande concerne l'ajout d'un parcours pour le MSC MARRES existant. Il accueille M. MOCQUET qui présente cette demande.

M. MOCQUET rappelle que le MSc MARRES est une formation en sciences, conservation et valorisation des ressources marines qui proposait jusqu'alors un seul parcours en deux ans qui sera bientôt intitulé « Sciences et société ». Ce parcours dont les enseignements étaient essentiellement prévus en présentiel, a été ouvert en mode hybride, il repose sur un programme scientifique dans les domaines de la biologie, de l'écologie et de la chimie et offre une orientation sur l'employabilité des étudiants vers des carrières liées à la recherche, à la conservation écologique, au bureau d'études environnement et à l'innovation avec le développement de l'entrepreneuriat. Les compétences proposées touchent aux domaines de la biologie marine et de l'écologie, des données d'analyse de l'environnement, des biotechnologies, du droit, du management et de la communication. Une connexion à la sphère professionnelle est prévue rapidement par le biais de projets tutorés intitulés « projets d'immersion » et de stages assez longs.

La proposition du parcours « Blue Manager » vient du constat d'un nombre croissant de candidatures sur la formation existante offrent des profils atypiques pour lesquels le programme actuel est peu adapté : il est notamment observé un nombre important de professionnels qui souhaitent réorienter leur carrière. Le nouveau parcours est proposé sur une année et correspond à une deuxième année du MSc. Les enseignements seront proposés en ligne afin d'être mieux accessibles aux professionnels. L'objectif serait de proposer un complément afin que les étudiants de master ou les diplômés qui ont déjà un emploi puissent étendre le champ de leurs possibilités de carrière. L'employabilité serait assurée par un suivi du projet professionnel dans le cadre d'un coaching et avec l'intervention de « partenaires d'employabilité » qui ont participé au développement du programme.

La structure du programme est ensuite présentée avec un semestre de tronc commun, assorti de 30 ECTS et 300 heures de cours, qui aura vocation à introduire les étudiants à la « croissance bleue » et à des thématiques d'écologie, de droit de la mer, de gestion de projet et d'entrepreneuriat appliqué au domaine marin. Il précise que la « croissance Bleue », qui est au cœur du programme, se définit comme l'application du développement durable à la mer.

3 options sont proposées en début du second semestre, correspondant chacune à 18 ECTS pour à 180 h de cours. Elles ont été choisies en accord avec les partenaires d'employabilité qui seront à même d'assurer un emploi aux diplômés. Elles pourront être revues par la suite en fonction de l'évolution du marché de l'emploi. Les 3 options actuellement identifiées portent sur la biotechnologie et la valorisation, la gestion de la conservation, et l'impact environnemental.

La deuxième partie du second semestre est consacrée au développement du projet professionnel de l'étudiant avec du coaching par des membres d'UCA ou de partenaires extérieurs. Elle pourra aboutir au terme d'un stage, d'un contrat en entreprise ou d'une étude de faisabilité permettant à l'étudiant de mener sa propre aventure entrepreneuriale.

Il est précisé qu'UCA détient l'expertise pour développer ce programme en lien avec l'Institut Fédératif de Recherche sur les Ressources Marines à laquelle va s'adjoindre l'expertise de partenaires privés fiables qui pourront assurer le développement du bassin d'emploi à l'issue du programme. Pour chaque option des partenaires privés ont été positionnés.

M. MOCQUET indique qu'une articulation a été pensée entre les programmes des deux parcours qui n'offrent pas exactement le même type de carrières. Il précise que cette formation contribuera à l'ancrage d'UCA et à son positionnement sur les métiers d'avenir et que bien que ce parcours n'ouvre pas directement à la Recherche, il pourra néanmoins bénéficier à la Recherche UCA.

M. AZOULAY donne ensuite la parole à la seconde rapporteuse. Elle remercie M. MOCQUET pour sa présentation qui a permis de l'éclairer sur un certain nombre de questions qu'elle s'était posée à lecture du dossier. Elle fait part de son rapport et de son avis favorable. A ses interrogations sur la présence de nombreux partenaires ainsi que sur celle d'un stage qui n'apparaissaient pas dans le dossier, M. MOCQUET répond que le stage relève dans la maquette du « Développement de projet professionnel » qui peut prendre différentes formes dont celle d'un stage. Les partenaires présentés collaborent dans le cadre des enseignements et travaillent également sur le développement de projets professionnels avec les étudiants.

Concernant la partie financière, Mme DEMARIA s'interroge sur le modèle économique et sur les sommes dont devront s'acquitter les étudiants qui suivent le programme sur les deux années. M. MOCQUET indique que 2 tarifs distincts sont prévus selon que les étudiants suivent le programme en un an ou en deux ans. Le tarif annuel pour la formation en 2 ans étant ainsi inférieur au tarif pour une seule année.

M. AZOULAY fait ensuite part du rapport et de l'avis favorable du premier rapporteur.

Il indique qu'une de ses observations concernant le stage rejoignait celle déjà évoquée et souhaiterait que des précisions sur ce point soient apportées dans la fiche présentée.

Le rapporteur s'était ensuite étonné du fait que le coordonnateur de la formation ne soit pas enseignant ou enseignant chercheur à UCA. M. AZOULAY explique qu'un diplôme sur le même domaine existait à l'origine et était proposé par SKEMA et que M. MOCQUET enseignant à SKEMA s'est impliqué dans un rapprochement avec UCA et a été recruté par l'IDEX pour monter la formation MARRES. Il continue à être le porteur de ce programme pluridisciplinaire qui repose sur une collaboration avec plusieurs partenaires. M. MOCQUET précise qu'il travaille sur le projet en collaboration étroite avec Mme Paola FURLA et M. Eric ROTTINGER.

M. LEGRAND fait part de ses interrogations suite à des discussions au sein des EUR SPECTRUM et LIFE relatives à l'orientation des titulaires de la double-licence « Biologie / Sciences de la Terre » vers le MSc MARRES, et souhaiterait savoir si le nouveau parcours serait adapté pour ces étudiants qui ont acquis une double culture.

M. MOCQUET répond qu'une Licence ne permet l'accès qu'au MSc « Sciences & Society » en 2 ans, l'accès au parcours « Blue Manager » n'étant ouvert qu'aux titulaires de masters ou aux étudiants issus d'un M1 (autre que « Sciences & Society ») car le parcours « Blue Manager » reprend des enseignements de « Sciences & Society »).

M. AZOULAY souligne que la nouvelle formation a surtout été pensée pour un public d'étudiants issus d'un master ou des diplômés déjà titulaire d'un emploi qui souhaitent acquérir une double compétence.

M. MOCQUET ajoute, en conséquence, qu'il convient de conseiller aux étudiants titulaires de la double-licence qui seraient intéressés, de candidater sur le parcours « Sciences & Society » qui est adapté à leur profil.

Il répond ensuite à Mme GUIZOUARN qui s'interroge sur les débouchés qui se sont offerts aux premiers diplômés de la promotion de l'an dernier, que malgré les difficultés liées à la situation sanitaire, l'insertion professionnelle est de l'ordre de 90% sur les 6 derniers mois. Les embauches ont été notamment effectuées par des ONG internationales mais également par des start-ups, d'autres étudiants ont poursuivi leurs études en thèse et 3 étudiants diplômés ont lancé leur propre start-up. Il précise enfin, à la demande de M. AZOULAY, que l'effectif de la première année était de 12 et qu'il sera de 20 à compter de cette année.

La demande de création du MSc MARRES Parcours « Blue Manager » est approuvée avec 43 voix pour, 9 voix contre et 4 abstentions.

IV.5.- DIU Pratiques chirurgicales en cancérologie

M. AZOULAY accueille le Pr BOZEC porteur du projet de ce DIU.

Conseil Académique n°6 du 4 mai 2021

M. BOZEC informe que le projet est d'ouvrir à Nice le DIU de pratiques chirurgicales en oncologie qui existe déjà dans d'autres Universités (Nantes, Lyon, Marseille et Paris). Le principe de ce diplôme est de couvrir les aspects transversaux de la chirurgie oncologique et de fournir les outils de l'exercice pluridisciplinaire en oncologie au-delà des spécificités de chaque spécialité de la chirurgie. La chirurgie oncologique est actuellement pratiquée par la plupart des chirurgiens dans leur spécialité d'organe mais il existe à ce jour peu de formations transversales en oncologie adaptée à la chirurgie, le but de ce diplôme est donc de répondre à ce besoin. Il permettra en outre, aux chirurgiens d'intégrer un réseau de soins en oncologie et d'acquérir des bases de Cancérologie « fondamentale » appliquée à la pratique chirurgicale et pourra constituer une formation préliminaire pour présenter l' « European Board of Surgery Qualification ».

Cette formation se veut complémentaire aux formations existantes dans chaque spécialité d'organe. Il existait jusqu'à présent un DES de Cancérologie option Chirurgie qui a disparu dans le cadre de la réforme des études de santé, la formation présentée revêt donc un intérêt tout particulier dans ce contexte. Le mode d'enseignement a beaucoup évolué en raison de la crise sanitaire avec une part importante d'enseignements dématérialisés pour la partie théorique.

M. AZOULAY donne la parole au second rapporteur qui rappelle son rapport et son avis favorable déjà présenté au CAC précédent du 13 avril.

M. AZOULAY donne ensuite lecture du rapport du premier rapporteur qui a rendu un avis favorable. Aux interrogations de M. AZOULAY sur les effectifs attendus, M. BOZEC indique qu'il se situait autour d'une vingtaine les premières années mais qu'une forte augmentation a été constatée pour dépasser les 40 inscrits les deux dernières années et que leur nombre va croissant compte tenu de la suppression du DES.

Sur les modalités de participation aux séminaires proposés, M. BOZEC indique que leur suivi intégralement en présentiel était initialement obligatoire mais que, dans le contexte actuel lié au Covid, un mode hybride associant présentiel et distanciel est proposé avec un minimum de présentiel obligatoire dès que la situation sanitaire le permettra.

La demande de création du DIU « Pratiques chirurgicales en oncologie » est approuvée avec 47 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

IV.6.- DIU Médecine de la personne âgée

M. AZOULAY accueille le Dr SACCO intervenant dans ce DIU.

M. SACCO informe que ce DIU est porté par le Collège National des Enseignants en Gériatrie et le Conseil National des Professionnels en Gériatrie. Il constituera le prérequis à l'inscription au DIU de coordination en gériatrie. L'obtention de ces deux DIU a vocation à remplacer la qualification donnée par la capacité de gériatrie qui a été supprimée suite à la mise en place d'un DES de Gériatrie.

Cette formation aura donc pour objectif d'améliorer les pratiques gériatriques des médecins non spécialistes de la discipline.

L'organisation pédagogique globale du diplôme repose sur 131 heures de formation avec une partie commune à l'ensemble des sites de France qui se fera en e-learning sur la plateforme SIDES NG pour 70 heures, une autre partie se fera avec l'apprentissage des compétences en présentiel sur le site de Nice pour 40 heures, 6 séminaires d'analyse de pratiques spécifiques seront également proposés pour une durée de 21 heures, la participation à des congrès professionnels sera également intégrée à la formation.

Le programme global concernera : la fin de vie et l'éthique, les situations d'urgence, les principales maladies chroniques, la psychiatrie et les troubles du comportement dans le cadre de la démence, la prévention sur les problématiques liées à l'ostéoporose, la dénutrition, l'iatrogénie médicamenteuse et les infections...)

Les modalités d'enseignement prévoient que la formation se déroule sur une année universitaire en mode hybride avec 61 heures en présentiel et 70 heures en distanciel commune à l'ensemble des étudiants de France.

La validation du diplôme s'effectue d'une part, sur une partie théorique avec l'obligation d'un score de 100% aux QRM évaluatifs et de 100% des feedbacks du e-learning (identiques au niveau national, votées annuellement en Collège National des Enseignants en Gériatrie puis par les facultés de Médecine) et avec la réussite à une épreuve écrite distanciel sur SIDES-NG sur 1h30 (coef de 3, note éliminatoire à 8/20). La validation se fait d'autre part sur une partie pratique évaluée en local et consistant en un récit de situation complexe authentique. En cas d'échec à l'une ou l'autre des épreuves une deuxième session est organisée.

Le vivier de recrutement est composé de médecins généralistes, des services de Gériatrie, des services de médecine polyvalente, des EHPAD, des dispositifs d'appuis à la coordination (DAC) et des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Le recrutement se fera sur dossier comprenant CV, lettre motivation et copie du diplôme.

La capacité d'accueil globale est de 30 étudiants par an, avec un effectif minimum de 10 pour l'ouverture de la formation. Une moyenne de 15 étudiants par an était comptabilisée sur les années précédentes.

Ce diplôme sera à terme la seule formation diplômante nationale pour l'ensemble des métiers de la coordination en EHPAD, et de la médecine du dispositif territorial gériatrique.

En terme de financement, les dépenses sont essentiellement liées à la redevance reversée à la Faculté, et pour un effectif de 10 étudiants (avec 5 inscriptions normales et 5 inscriptions internes à l'Université), une marge de 5 000 € pourrait être dégagée pour l'autofinancement de la formation.

M. AZOULAY donne ensuite la parole au premier rapporteur qui fait part de son rapport et de son avis favorable (. Sa seule interrogation portait sur la partie financière où il apparaissait une ligne « autres prestations » non détaillée mais pour laquelle, M. SACCO a précisé qu'il s'agissait du reversement de la redevance à la Faculté de Médecine. M. AZOULAY ajoute que ces frais récurrents permettent de faire fonctionner et de gérer les DU et DIU en terme de logistique et de secrétariat afin de payer notamment des personnels sur fonds propres.

M. AZOULAY informe, enfin, que suite à des échanges et aux réponses apportées par les responsables du DIU, la seconde rapporteuse a rendu un dernier avis favorable.

La demande de création du DIU « Médecine de la personne âgée » est approuvée avec 47 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

V.- Questions diverses RH

V.7.- Projet de modification du seuil d'heures complémentaires attribué aux enseignants du second degré

M. AZOULAY fait part d'une proposition transmise par Mme LOUFRANI, Vice-Présidente fonctionnelle en charge du développement des ressources humaines et organisationnel, faisant suite à différents échanges avec des enseignants de plusieurs composantes, qui viserait à modifier le seuil d'heures complémentaires attribué aux enseignants du second degré afin de compenser l'effet produit par l'introduction de certaines responsabilités dans le référentiel. Il est proposé, comme pour les enseignants-chercheurs, d'introduire une limite à double service soit 2 fois 384 H. Ce seuil peut apparaître conséquent, mais semble réalisable pour des enseignants qui ne sont pas engagés dans la recherche. Un vote sur ce point devra être organisé lors d'une prochaine séance du CAC mais Mme LOUFRANI a souhaité que l'information soit donnée afin qu'une réflexion puisse déjà être engagée. Le dispositif serait proposé d'un point de vue expérimental pour 2 ans au terme desquels un bilan pourra être effectué.

Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE s'interroge sur les conséquences que pourrait avoir l'augmentation de ce seuil sur la qualité des enseignements et souhaiterait savoir si la demande émane de certaines composantes pour répondre à un besoin particulier.

M. AZOULAY répond que compte tenu de l'intégration dans le référentiel horaire des heures qui correspondait par le passé à des PRP, certains de ces enseignants n'ont pu continuer à assurer les heures qui leur étaient attribuées jusqu'à présent compte tenu du plafonnement en vigueur à 192H. L'augmentation du seuil permettra de laisser plus de latitude aux enseignants pour assurer leurs enseignements dans certaines formations notamment à l'IUT où une réflexion de fond est par ailleurs engagée, avec la mise en place des BUT, pour proposer un programme en adéquation avec les capacités et les moyens humains de la composante.

M. AZOULAY fait observer que cette solution a déjà été retenue par certaines universités et que si, au terme des deux ans, il ressort qu'une surcharge de travail difficile à tenir pour les enseignants concernés a été générée, le seuil ne sera pas pérennisé.

Aux interrogations de Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE qui aurait souhaité que les heures liées aux responsabilités pédagogiques n'apparaissent pas dans le service, M. AZOULAY répond qu'à partir du moment où elles figurent dans le référentiel, elles doivent figurer dans le service de l'enseignant. Il précise qu'à l'origine l'introduction dans le référentiel répondait, d'une part, à la demande de certains qui ne souhaitaient pas faire d'heures complémentaires et permettait d'autre part, une plus grande souplesse car il n'était plus imposé d'effectuer un minimum de 12 heures.

Il précise que la proposition émise ne doit donc pas constituer une incitation mais une solution pour régler certaines situations délicates.

M. MORETTI confirme que la modification envisagée pourra permettre à certains PRAG/PRCE d'accepter davantage de responsabilités pédagogiques.

La séance est levée à 15H25.

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation

